

Cahier des charges

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

(Article L.2122-1 et suivants R.2122-8 du Code de la Commande Publique)

Atlansun

6 rue Bisson, Bâtiment B

44100 Nantes

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DES
« BESOINS EN COMPETENCES DU SECTEUR PHOTOVOLTAIQUE EN
BRETAGNE »**

Marché public de Prestations Intellectuelles

Date de réception des offres : 07/07/2025 à 23h59

Contacts : Elie Ballester, Délégué général & Clara Bosznay, chargée de mission PV Bretagne

Propositions / questions à adresser par mail :

elie@atlansun.fr

1. Contexte de la prestation

Partenariat inédit en France sur le volet de la formation professionnelle, le projet **Compétences Nouvelles pour un Emploi Durable (CNED)**, qui s'inscrit dans la stratégie France 2030, prévoit d'assurer le développement de nouvelles compétences en Bretagne sur les métiers du bâtiment et des services aux personnes. Cette opération, soutenue par l'État et la Région dans le cadre de l'action « Aides à l'innovation "Bottom-up" » du Programme France 2030 régionalisé et opéré par la Caisse des Dépôts (La Banque des Territoires), prévoit différentes actions. Engagé sur ce projet, aux côtés du réseau des GRETA-CFA de Bretagne, Atlansun participe sur le volet de la formation et de l'expérimentation pédagogique.

Améliorer l'attractivité des métiers du bâtiment et des services aux personnes

Porteur de la coordination du projet sur 5 ans, le [Groupement d'Intérêt Public pour la Formation de l'Académie de Rennes \(GIP-FAR\)](#), s'appuie sur le réseau des GRETA-CFA bretons pour **professionnaliser les acteurs issus des secteurs du bâtiment et du service aux personnes**. Ces deux secteurs rencontrent des difficultés d'attractivité de candidats et sont aujourd'hui soumis à de sérieuses tensions en matière d'emploi et de formation.

Depuis 2024, le réseau des GRETA-CFA bretons a pour fonction de **développer un ensemble de formations et d'innovations**. L'objectif : amener des solutions au besoin en recrutement et à la qualification des salariés, une fois installés en poste sur les métiers du bâtiment ou de l'aide à la personne.

Un consortium au service de la formation professionnelle des salariés et des apprenants

Pour concrétiser l'approche d'organisations apprenantes, le projet CNED bénéficie de l'appui de partenaires économiques dans le cadre du déploiement des formations du photovoltaïque tels que [Atlansun](#), [Dome Solar](#), [Objectif Energies](#). Ces partenaires assurent l'équipement des plateaux techniques et le développement de l'ingénierie nécessaire pour la réalisation des sessions de formation. De cette manière, le réseau des GRETA-CFA bénéficie notamment **de nouvelles installations** pour la tenue de formations sur le volet installateur de **panneaux photovoltaïques**.

Assurer l'apprentissage rapide des futurs installateurs photovoltaïque

Dans le cadre de ce projet touchant de nombreux secteurs d'emplois, une action spécifique est prévue pour former rapidement des professionnels qualifiés sur les métiers du photovoltaïque. La filière estimait en 2022 devoir créer 180 postes par an sur l'ensemble de la chaîne de valeur du photovoltaïque pour répondre aux objectifs que se fixe la Région Bretagne en matière de développement de cette énergie. **Il est indispensable de développer les formations en photovoltaïque pour professionnaliser les installateurs.**

Ainsi à terme, **le réseau des GRETA-CFA bretons assurera chaque année la formation de demandeurs d'emploi**, afin de leur permettre de se reconvertir sur le métier d'installateur de panneaux photovoltaïques (ou photovoltaïcien). De plus, tous les électriciens et couvreurs formés par le réseau bénéficieront d'un module de sensibilisation leur apportant les connaissances nécessaires et les habilitations réglementaires.

Un besoin d'étude des compétences et métiers de la filière photovoltaïque pour répondre aux besoins

Au-delà du besoin en installateurs photovoltaïciens, devenu un métier en tension sur le marché de l'emploi, c'est toute la filière qui est en recherche de compétences et de main-d'œuvre pour répondre

à son développement actuel. Bien qu'en plein essor, la filière est encore récente. L'offre de formation initiale et professionnelle actuelle ne permet pas de former à tous ses métiers. De nombreux professionnels du secteur se sont formés sur le terrain, faute de formation adéquate. Ce contexte fait donc émerger **un besoin de cartographie des métiers du photovoltaïque (métiers directs et annexes), avec une identification des compétences nécessaires pour chaque poste**. De plus, aucun acteur n'a à ce jour recensé toutes les formations existantes sur le territoire, **ce qui est nécessaire pour déterminer les formations éventuellement manquantes, en fonction des métiers et compétences qui auront été identifiés**.

Une étude menée par l'association Atlansun

Atlansun, en tant que partenaire direct du projet CNED, souhaite **porter ce travail et se faire appuyer par un prestataire**. L'association Atlansun compte aujourd'hui plus de 300 membres représentant l'ensemble de la filière photovoltaïque, avec ses métiers directs (installateurs, développeurs, fabricants, bureaux d'études...) mais aussi les métiers gravitant autour de celle-ci (assureurs, banques, avocats, organismes de formation, donneurs d'ordre...). L'association compte également des acteurs publics cruciaux pour le développement de la filière (EPCI, syndicats d'énergie).

2.Objectifs de la prestation

La présente consultation a pour objectif de sélectionner un prestataire chargé d'assister Atlansun ainsi que ses partenaires dans l'élaboration des outils nécessaires à :

- Identifier l'ensemble des métiers de la filière photovoltaïque impliqués sur la durée de vie d'un projet et les compétences associées
- Cartographier les formations existantes sur le territoire breton et identifier les maillons manquants
- Identifier les évolutions de carrière possibles au sein de la filière

3.Contenu de la prestation

L'objectif final de la prestation est d'obtenir un outil numérique permettant de valoriser les métiers du solaire en Bretagne auprès d'un large public et d'illustrer les évolutions possibles au long d'une carrière professionnelle.

Pour arriver à ce résultat, plusieurs étapes intermédiaires sont à prévoir :

Etape 1 : Mener une étude de l'ensemble des métiers nécessaires à la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque (qu'il soit au sol, en toiture ou en ombrière). L'objectif sera de recenser tous les métiers directs et indirects intervenant sur un projet en les classant en fonction des étapes de mise en œuvre (conception & dimensionnement, installation, exploitation & maintenance).

Etape 2 : Pour ces métiers, identifier les compétences nécessaires pour les exercer et relever ceux en tension.

Etape 3 : Recenser l'ensemble des formations existantes sur le territoire breton et identifier les formations actuellement manquantes pour répondre au besoin en recrutement des professionnels.

Etape 4 : Créer un outil numérique ergonomique permettant de regrouper ce travail d'étude sur :

- L'offre de formation existante

- Les métiers du photovoltaïque et les compétences requises
- Les évolutions de carrières possibles

L'objectif principal de cet outil est d'identifier les besoins de formation du secteur photovoltaïque en Bretagne, montrer la diversité de métiers existants, les possibilités d'évolutions qui peuvent s'offrir, ainsi que les formations qui y amènent (ou les manques de formation identifiés). Le support proposé ainsi que la méthode sont à discuter avec le prestataire, en se basant sur ses propositions.

4. Durée de réalisation de la prestation

La durée prévisionnelle de la prestation est estimée à 12 mois à compter de sa date de notification et devra être terminée, au plus tard, le 31 décembre 2026

5. Livrables attendus

Le prestataire qui sera retenu aura ensuite à fournir les livrables suivants :

- Livrable écrit présentant le recensement des métiers du photovoltaïque et les compétences associées
- Livrable écrit présentant la cartographie des formations en Bretagne (et manquantes)
- La création d'un outil numérique global, permettant de découvrir les métiers, les carrières et les formations associées, à discuter au regard du budget alloué

Pour chaque livrable, la méthodologie est ouverte à la discussion avec le prestataire. Une attention particulière sera donnée à l'esthétique et l'ergonomie du livrable « outil numérique », pour que le contenu soit attrayant et accessible pour un large public. L'hébergement de l'outil sera à discuter avec l'ensemble des partenaires du projet.

Le prestataire devra intégrer sur tous ses livrables les logos des membres du consortium et mentionner les financeurs publics du projet. Les éléments de charte graphique à intégrer au document seront fournis par le commanditaire au prestataire.

6. Suivi des étapes de la prestation

Atlansun aura la charge de cadrer et de valider les étapes de la mission au cours des 12 mois. Il sera assisté d'un comité de suivi de l'étude, composé de partenaires (la Région Bretagne, GIP-FAR, Objectif Energies, Dome Solar...) pour le suivi technique des travaux.

7. Contenu de la proposition et compétences attendues

La proposition devra inclure :

- La compréhension des attentes du maître d'ouvrage
- La méthodologie proposée et la formulation de propositions
- L'organisation du programme de travail

- L'équipe mobilisée
- Une proposition financière détaillée
- Des références en matière d'études ou de recherches dans le domaine de la formation
- Des références dans le domaine photovoltaïque (connaître le secteur)
- Des références en matière de construction d'outils numériques pédagogiques

Le candidat doit pouvoir fournir des références sur à minima deux des trois domaines cités.

La candidature devra à minima comprendre, en complément de la proposition méthodologique :

- Une lettre de candidature
- Les attestations fiscales, URSSAF de moins de 6 mois, assurances, RIB, numéro de SIRET...

8. Propriétés des résultats

Tous les rapports et tous les documents produits en exécution du présent marché seront la propriété exclusive des membres du consortium. Le prestataire ne pourra utiliser tout ou partie des résultats faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les informations et données qui auront été confiées au prestataire au cours de l'étude par les différentes parties ne devront pas être diffusées ni utilisées à d'autres fins que celles de la prestation.

Le prestataire est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance durant l'exécution du marché. Il s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers dans les cas expressément prévus au présent marché et à défaut sans l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Le prestataire, en particulier, reconnaît avoir été averti du fait que l'exécution du présent marché comporte l'accès et le traitement de nombreuses données nominatives protégées au titre de la loi du 6 janvier 1978, dont toute utilisation ou divulgation non autorisée par le maître d'ouvrage pourraient entraîner la mise en cause de sa responsabilité, tant civile que pénale. Il s'engage, notamment, de ce fait, à ne pas faire accéder un tiers à ces informations sauf autorisation expresse du maître d'ouvrage.

Le prestataire se porte garant auprès du maître d'ouvrage du fait que les personnels sont astreints aux présentes obligations de confidentialité. Dans l'hypothèse où ceux-ci ne respecteraient pas cette obligation, le maître d'ouvrage considérera comme seul responsable le prestataire, en vertu de l'article 1384 du Code Civil.

9. Négociations

Atlansun se réserve le droit de négocier avec le candidat.

● Sur l'aspect formel des négociations :

Atlansun se réserve la possibilité de s'entourer de personnes compétentes. Les négociations pourront prendre la forme :

- D'échanges écrits,
- Atlansun pourra également solliciter la venue du candidat à Rennes (aux frais de ce dernier) ou bien un échange en visio-conférence lors de la phase de sélection des offres.

Préalablement à la négociation, Atlansun transmet par écrit les points de négociation.

● **Sur le contenu des négociations :**

Les négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat, et porteront notamment, sur les points suivants :

- Proposition technique (qualité, périmètre des prestations)
- Prix des prestations
- Délais
- Remise de l'offre définitive

Le prestataire peut proposer d'autres méthodologies, outils, formats ou livrables qu'il jugera plus pertinent dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

Lorsqu'Atlansun décidera de mettre un terme aux négociations, sera demandé au candidat de remettre son offre définitive.

C'est cette offre définitive qui sera prise en compte pour le jugement final.

10. Acomptes

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution pourront faire l'objet d'acomptes.

Le paiement s'effectuera à la fin de chaque phase, après la remise des livrables et vérification du service fait.

Atlansun devra acquitter les sommes au titulaire du marché au titre de sa rémunération dans les délais légaux selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte correspondant à 30 % du marché sur présentation d'une facture, suite à la réunion de lancement et aux éléments de cadrage de la collecte des données ;
- Un second versement (30%) sur présentation d'une facture, suite à la remise et à la validation des livrables écrits ;
- Le solde sur présentation d'une facture à la finalisation de la mission : remise et validation de l'outil numérique.

11. Critères d'analyse des offres

Les offres reçues seront étudiées et acceptées, selon les modalités prévues à l'article R2152-7 Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Les critères de jugement devant permettre d'évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse, sont pondérés de la façon suivante :

La qualité de l'offre technique, avec les sous-critères suivants (70%) :

- La méthodologie et le calendrier de réalisation de la prestation proposés au regard de l'attendu (25%),
- L'expérience du candidat et sa connaissance du secteur photovoltaïque et du monde de la formation (25%),
- Les moyens humains dédiés et l'expertise de l'équipe proposée (20%).

Le prix proposé pour exécuter la prestation (30%). A titre indicatif, le budget maximum envisagé pour cette prestation est de 50 000 € TTC.

12. Paiement des prestations

Les factures afférentes à la mission sont établies, en un original, à l'attention d'Atlansun.

Les factures doivent comporter, outre les mentions sociales d'usage, les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- Le n° SIRET ET/OU SIREN du prestataire ;
- Le n° de compte bancaire ou postal à créditer ;
- Le n° et la date de notification du marché ;
- La désignation des prestations réalisées ;
- Le montant HT de chaque prestation, le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total des prestations exécutées ;
- La date d'établissement de la facture ;
- Et être accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

13. Sous-traitance

Le titulaire peut, sous sa responsabilité, sous-traiter l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre sous réserve du respect des dispositions de la loi du 31 janvier 1975 modifiée relative à la sous-traitance. Le titulaire doit au préalable présenter les entreprises auxquelles il envisage de confier la réalisation de certaines prestations et préciser à quel coût. Atlansun devra accepter le sous-traitant proposé et agréer ses conditions de paiement avant qu'il ne puisse réaliser les prestations.

Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom de l'acheteur au titulaire de l'accord-cadre, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé. Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous-traitant. Cette décision est notifiée au sous-traitant et à l'acheteur. Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement à l'acheteur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé. L'acheteur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.

Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement. Ce délai court à compter de la réception par l'acheteur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par l'acheteur de l'avis postal mentionné ci-dessus. L'acheteur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.

En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.